



DENESTANVILLE – DIEPPE SUD

Parcours accrobranche - Parcours Tyroliennes - Escalad'arbre - Quick Jump XL 20 m
Paintball - Laser Game plein air - Location de jeux - Olympiades

101 route de la Mer 76590 Dénestanville – 06 67 43 43 78 - contact@arbaventure.fr

REGLEMENT INTERIEUR du PARC ARB'AVENTURE

L'ACCES AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Le parcours acrobatique en hauteur est un espace d'activité ludique permettant au participant de cheminer en hauteur, de façon autonome et plus ou moins acrobatique entre les arbres.

Il se compose d'ateliers répartis en plusieurs parcours distingués par des codes de couleurs.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (fort vent, orage avec risque de foudre, rafales de vent...), la direction se réserve le droit d'évacuer temporairement ou définitivement les parcours pour votre propre sécurité.

Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au parc et aux installations à toute personne dont elle estimerait qu'elle ne remplit pas les conditions précitées.

Pour accéder aux activités, il faut impérativement :

- Etre en bonne santé et n'être affecté d'aucun trouble physique et psychologique, excepté si réservation au préalable et en ayant spécifié le trouble précis, sous réserve des conditions imposées par Arb'aventure.
- La pratique est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités.
- Avoir acquitté un droit d'accès.
- Avoir suivi les explications de début de séance et réalisé le parcours test avec succès, qui doit être validé par un opérateur : **condition obligatoire avant de partir sur les parcours.**
- Les mineurs de **moins de 14 ans** doivent être accompagnés d'un adulte responsable lors de l'inscription qui doit rester présent pendant la durée de l'activité.
- La présence d'un parent ou d'un adulte responsable **est obligatoire** afin d'accompagner au sol l'enfant de **moins de 6 ans** tout au long du parcours pitchoun. Ce parent ou adulte responsable devra faire preuve de vigilance.
- Les enfants de 6-9 ans ne sont pas obligatoirement accompagnés d'un adulte ou d'un responsable pratiquant, mais cette décision sera celle d'Arb'aventure suivant la base d'une évaluation des risques. Si l'adulte n'accompagne pas sur le parcours, il devra suivre l'enfant au sol tout au long de ce parcours.
- D'une manière générale, pour les pratiquants, effectuer le parcours sous la surveillance d'un opérateur et respecter l'ensemble des consignes et directives données.
- Avoir pris connaissance **des documents affichés** relatifs :
 - Aux différents marquages et signalisations utilisés qui ont été donnés lors des explications du début de séance pour la pratique autonome du parcours acrobatique
 - Aux consignes de sécurité et aux explications de l'équipement à utiliser
- Respecter les consignes d'utilisation des ateliers et notamment les consignes particulières de progression et les consignes particulières de sécurité.
- Respecter le nombre de personnes autorisées par atelier et par plate-forme.

**VOUS EFFECTUEZ LES DIFFERENTS PARCOURS EN PRATIQUE AUTONOME :
VOUS ETES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRE SECURITE**



DENESTANVILLE – DIEPPE SUD

Parcours accrobranche - Parcours Tyroliennes - Escalad'arbre - Quick Jump XL 20 m
Paintball - Laser Game plein air - Location de jeux - Olympiades

101 route de la Mer 76590 Dénestanville – 06 67 43 43 78 - contact@arbaventure.fr

⇒ Comportement dans l'enceinte du parc

Il est interdit de fumer et d'utiliser un téléphone mobile pendant les activités.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du parc.

Adoptez en toute circonstance un comportement responsable et prudent.

Une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée : une paire de chaussure fermée et tenant les pieds (type chaussures de sport, baskets) sont obligatoires.

Ne gardez sur vous aucun objet susceptible de tomber.

- Chaque client est équipé par nos soins d'un équipement de sécurité fourni par nous et vérifié avant chaque départ. Tout équipement enlevé et/ou remis doit être contrôlé par un opérateur. L'utilisation d'un matériel autre que celui du parcours n'est pas autorisée.
- Toutes les consignes de sécurité vous sont systématiquement énoncées avant la pratique de l'activité. Le suivi de ces consignes est obligatoire en toutes circonstances.
- Toute personne qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité ne se sent pas capable, physiquement ou moralement d'effectuer seule et correctement les manipulations indispensables à une évolution de façon autonome, doit renoncer à faire le parcours.
- Il en est de même pour toute personne n'ayant pas réussi l'évaluation pratique.
- La signalétique à l'entrée de chaque atelier doit être consultée ; les plates-formes et les ateliers ne devront pas être surchargés.
- L'auto assurance permanent et continu est obligatoire (lignes de vie, boucles de sécurité, ou tout autre élément indiqué).
- Il est strictement interdit d'interrompre et/ou de quitter un parcours sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur.
- En cas de problème, prévenir le personnel du parcours par tout moyen utile.

Les piétons, visiteurs et accompagnants sont autorisés à circuler dans le parc.

Ils sont tenus de faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante.

- Respecter la signalisation en vigueur, ne pas circuler sous les ateliers et des tyroliennes arrivant au sol
- Les balisages et les cheminements au sol doivent être respectés
- Il est strictement interdit de courir dans les allées
- L'environnement doit être respecté (ni cueillette, ni abandon de quelque objet que ce soit !)
- Il est interdit de fumer et de faire du feu
- Il est interdit d'accéder aux installations réservées à l'activité (atelier, échelles...)

La direction se réserve le droit

- D'exclure toute personne ne respectant pas les consignes,
- Ou ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres,
- Ou irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement,
- De prendre ou de faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.

LA SOCIETE ORGANISATRICE N'ASSURE AUCUNE RESPONSABILITE EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE OU DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR, ET NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE PERTE ET/OU DE VOL DE VOS EFFETS PERSONNELS

Fait à Dénestanville, le 31 mars 2018